

Pourquoi cette session ?

Vous utilisez du FEADER* pour vos actions ou pour soutenir des porteurs de projets ?

Un certain nombre de règles s'imposent à vous (bénéficiaires publics ou qualifiés de droit public) quant au respect des règles de la commande publique ! Vous devez notamment désormais maîtriser et comprendre les règles de la commande publique et les exigences d'un dossier FEADER pour vous organiser bien en amont de la dépense.

Une session pour qui ?

→ Vous êtes bénéficiaires du FEADER, non experts de la commande publique : agents d'associations reconnues « Organismes Qualifiés de Droit Public (OQDP) », collectivités territoriales, associations ...

Objectifs

→ L'acquisition des connaissances nécessaires sur le respect des exigences pour monter un dossier de demande de FEADER, gérer le financement et solder son dossier quant à la commande publique (sur les types de marchés les plus courants dans les opérations de développement local, c'est-à-dire les marchés à procédures adaptées).

Programme

Le programme se déroulera en deux temps :

1. **Les règles de la commande publique** : bases des marchés publics, de la commande publique et des techniques d'achats, marchés exclus de l'ordonnance de juillet 2015, marchés à procédure adaptées.
2. **Les principes et points de vigilances pour solliciter un financement FEADER** : contexte réglementaire et modalités de contrôle administratif des marchés publics, attentes des services instructeurs, manière de renseigner le formulaire de demande.

Ces deux temps seront illustrés d'exemples concrets et d'un exercice d'appropriation des notions. Des temps d'échanges permettront également de répondre aux questionnements des participants.

Intervenants

- Intervention : **Didier Milland**, avocat au barreau de Grenoble
- Intervention : **Claudine Cottet**, chargée de mission FEADER, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Animation : **Marine Rouchouse**, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural

*Les conditions d'intervention du FEADER sur le territoire régional sont présentées dans le Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes.

En pratique

- Le 11 mai 2017 de 9h30 à 13h à Valence (26) ou le 12 mai 2017 de 9h30 à 13h à Chambéry (73)
- 25 participants maximum
- Participation non soumise à cotisation annuelle Cap Rural. Inscription obligatoire avant le 27 avril
- Contacts : **Marine Rouchouse**, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural, 04 72 49 76 / 06 77 83 12 76, europe.dev rural@caprural.org ou **Jean-Philippe Jamot**, chargé de mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités – Ingénierie financière des projets, Cap Rural, agriruralite@caprural.org, 04 75 80 16 06 / 06 80 82 45 47